

FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE THERMI CENTRE
PAR LA SOCIETE METATHERM

CHAPITRE I : Exposé préalable

I - Caractéristiques des sociétés intéressées	page 2
II - Motifs et buts de la fusion	page 3
III - Comptes servant de base à la fusion	page 3
IV - Méthode d'évaluation	page 4

CHAPITRE II : Apport fusion

I - Dispositions préalables	page 4
II - Apport de la société THERMI CENTRE	page 4
III - Détermination du rapport d'échange	page 5
IV - Rémunération de l'apport fusion	page 5
V - Prime de fusion	page 6
VI - Propriété et jouissance	page 6

CHAPITRE III : Charges et conditions	page 6
---	--------

CHAPITRE IV : Conditions suspensives	page 8
---	--------

CHAPITRE V : Déclarations générales	page 9
--	--------

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales	page 10
--	---------

CHAPITRE VII : Dispositions diverses	page 11
---	---------

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur François CORTINOVIS, agissant en qualité de Président et au nom de la société METATHERM, S.A.S.U. au capital de 305 000 euros, dont le siège social est Rue de la Craye à VERMONDANS (25150), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTBELIARD sous le numéro 316 514 769,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'associé unique en date du 25 avril 2005,

Ci-après dénommée "la société absorbante",

D'UNE PART,

ET

- Monsieur François CORTINOVIS, agissant en qualité de Président et au nom de la société THERMI CENTRE, S.A.S.U, au capital de 5 000 000 euros, dont le siège social est Rue de la Craye à VERMONDANS (25150), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTBELIARD sous le numéro 417 564 069,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'associé unique en date du 25 avril 2005,

Ci-après dénommée "la société absorbée",

D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

CHAPITRE I : EXPOSE PREALABLE

I - Caractéristiques des sociétés intéressées

1/ La société METATHERM est une S.A.S.U. dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

Le traitement thermique des métaux, toutes opérations métallurgiques se rapportant à la structure de la matière, et plus généralement toutes opérations mécaniques ou chimiques et tous traitements concernant les métaux, leur structure, leur qualité, leur spécificité et leur présentation.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 13/07/1979.

Le capital social de la société METATHERM s'élève actuellement à 305 000 euros. Il est réparti en 20 000 actions de 15,25 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

Le commissaire aux comptes titulaire de la société est la société LCRA PRICEWATERHOUSECOOPERS, ayant son siège à DIJON (21074), 11, Boulevard Rembrandts.

Le commissaire aux comptes suppléant de la société est la société PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES, ayant son siège à LYON (69451), 20 Rue Garibaldi.

La société a deux établissements secondaires sis :

- 11 ZI du Pont d'Aspach à Burnhaupt le haut (68520)
- 2 Rue Isaac Newton à Besançon (25000).

2/ La société THERMI CENTRE est une S.A.S.U dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

Le conditionnement et toutes opérations sur produits industriels destinés à la vente, le traitement thermique de tous métaux et tous objets pouvant s'y rattacher.

La durée de la Société est de 50 ans et ce, à compter du 09/12/1997.

Le capital social de la société THERMI CENTRE s'élève actuellement à 5 000 000 euros. Il est réparti en 5 000 000 actions de 1 euro de nominal chacune, intégralement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

Le commissaire aux comptes titulaire de la société est la société PRICEWATERHOUSECOOPERS, ayant son siège à PARIS (75017), 32, Rue Guersant.

Le commissaire aux comptes suppléant de la société est la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, ayant son siège à PARIS (75017), 32, Rue Guersant.

La société a deux établissements secondaires sis :

- à La Boitardière à Amboise (37400)
- Zi d'Hochepie à Soudan (44110)

L'ensemble immobilier à usage d'atelier industriel et de bureaux sis à Soudan est financé par un contrat de crédit-bail immobilier conclu avec la société NORBAIL IMMOBILIER en date du 28 mai 2003.

L'ensemble immobilier à usage d'atelier industriel et de bureaux sis à Chateaubriand est financé par un contrat de crédit-bail immobilier conclu avec la société BATIROC en date du 8 décembre 1989. Etant précisé que la société THERMI CENTRE a levé l'option dudit contrat en décembre 2004.

3/ La société METATHERM ne détient aucune participation dans le capital de la société THERMI CENTRE.

4/ Monsieur François CORTINOVIS est Président des sociétés METATHERM et THERMI CENTRE.

II - Motifs et buts de la fusion

Les sociétés METATHERM et THERMI CENTRE étant positionnées sur le même marché, la fusion par absorption de la société THERMI CENTRE par la société METATHERM s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie et ayant la société AALBERTS INDUSTRIES FRANCE comme société-mère.

Il est en conséquence apparu opportun, dans un souci de simplification notamment au plan administratif, comptable, financier et des ressources humaines et afin de permettre, en outre, une harmonisation des procédures de gestion et une réduction significative des coûts de fonctionnement, de réunir en une seule entité juridique, les sociétés THERMI CENTRE et METATHERM par voie d'absorption de la première par la seconde.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes, arrêtés au 31 décembre 2004 (date de clôture de l'exercice pour chacune des sociétés intéressées), et approuvés ce jour par les décisions de l'associé unique de chacune des sociétés soussignées.

Les bilans, comptes de résultat et annexes, arrêtés au 31 décembre 2004, de chacune des sociétés soussignées, figurent en annexe à la présente convention.

IV - Méthode d'évaluation

Conformément au règlement CRC 2004-01 applicable aux fusions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2005 et compte tenu de l'existence d'un contrôle commun entre les sociétés participant à l'opération, les éléments d'actif et de passif sont apportés, par absorption de la société THERMI CENTRE par la société METATHERM, à la valeur à laquelle ils figurent dans les comptes de la société THERMI CENTRE, arrêtés au 31 décembre 2004.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La société THERMI CENTRE apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société METATHERM, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 31 décembre 2004. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société THERMI CENTRE sera dévolu à la société METATHERM, société absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

II - Apport de la société THERMI CENTRE

A) Actif apporté (en euros)

	Valeur Brute	Amortissements Provisions	Net
1. Immobilisations incorporelles			
. Concessions, brevets et droits similaires	96 374	71 934	24 440
. Fonds commercial	3 277 654	/	3 277 654

2. Immobilisations corporelles	Valeur Brute	Amortissements Provisions	Net
. Terrains	147 418	/	147 418
. Constructions	973 448	668 065	305 383
. Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 237 849	4 712 702	525 146
. Autres immobilisations corporelles	600 523	393 290	207 233
. Immobilisations en cours	375 461	/	375 461
. Avances et acomptes	10 671	/	10 671

3. Immobilisations financières	Valeur Brute	Amortissements Provisions	Net
. Autres participations	762 245	762 245	/
. Autres immobilisations financières	479	/	479

4. Actif circulant	Valeur Brute	Amortissements Provisions	Net
. Matières premières, approvisionnement	93 383	/	93 383
. Clients et comptes rattachés	1 773 197	32 082	1 741 114
. Autres créances	317 888	/	317 888
. Valeurs mobilières de placement	229	/	229
. Disponibilités	496	/	496
. Charges constatées d'avance	41 037	/	41 037

	Valeur Brute	Amortissements Provisions	Net
TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIFS	13 708 351	6 640 319	7 068 031

B) Passif pris en charge (en euros)

Provisions pour risques et charges	
. Provisions pour risques	265 743
. Provisions pour charges	16 807

Dettes	
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	763 056
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	548 617
. Dettes fiscales et sociales	431 936
. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	384 505
. Autres dettes	45 116

TOTAL DES ELEMENTS DE PASSIF	2 455 780
-------------------------------------	------------------

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société THERMI CENTRE à la société METATHERM s'élève donc à :

- Total de l'actif	7 068 031 euros
- Total du passif	2 455 780 euros
	=====
Soit un actif net apporté de	4 612 251 euros

III- Détermination du rapport d'échange

Il est convenu de retenir une parité d'une action de la société METATHERM pour cent soixante quinze actions de la société THERMI CENTRE.

IV- Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société THERMI CENTRE à la société METATHERM s'élève donc à 4 612 251 euros.

L'associé unique de la société THERMI CENTRE renonce à exercer ses droits sur le rompu de 0,42 actions résultant du rapport d'échange sus visé.

En conséquence, en rémunération de cet apport net, 28 571 actions nouvelles de 15,25 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société METATHERM à titre d'augmentation de son capital de 435 707,75 euros.

Les 28 571 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

V- Prime de fusion

La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie :

- Valeur nette des apports	4 612 251 euros
- à soustraire de cette valeur, le montant de l'augmentation effective de capital	435 707,75 euros =====
Prime de fusion	4 176 543,25 euros

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion vaudra autorisation pour le Président de la société METATHERM de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion.

VI - Propriété - Jouissance

La société METATHERM sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er janvier 2005.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société THERMI CENTRE, depuis le 1er janvier 2005 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société METATHERM.

Les comptes de la société THERMI CENTRE afférents à cette période, seront remis à la société absorbante par les responsables légaux de la société THERMI CENTRE.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III : Charges et conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société METATHERM prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société THERMI CENTRE, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Elle déclare avoir parfaitement connaissance de la propriété des actifs immobiliers dont la liste demeurera annexée aux présentes.

L'origine de propriété des actifs immobiliers fera l'objet d'une plus ample désignation lors du dépôt au rang des minutes du Notaire chargé d'effectuer les formalités de publicités foncières liées à leur transfert.

C/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société absorbante, l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la société absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société THERMI CENTRE à la date du 31 décembre 2004, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société METATHERM prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 décembre 2004, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société METATHERM supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société METATHERM exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société METATHERM sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société THERMI CENTRE s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société absorbée et ceux de ses salariés transférés à la société absorbante par l'effet de la loi, subsisteront entre la société absorbante et lesdits salariés.

La société METATHERM sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dûs, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

G/ La société METATHERM souffrira les servitudes passives, apparentes ou occultes continues ou discontinues, pouvant grever les actifs immobiliers apportés par la société THERMI CENTRE, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée, et sans que la présente clause puisse conférer à qui que ce soit plus de droits qu'il n'en aurait en vertu de titres réguliers non prescrits ou de la loi, comme aussi sans qu'elle puisse nuire ou préjudicier aux droits résultant en faveur de la société bénéficiaire des décrets des 4 janvier 1955 et 14 octobre 1955.

A ce sujet Monsieur François CORTINOVIS déclare qu'à sa connaissance, les actifs immobiliers apportés ne sont pas grevés d'autres servitudes que celles qui pourront résulter de l'acte de propriété, et qui seront indiquées dans l'acte à intervenir, comme il est dit ci-après, qui contiendra une désignation détaillée des actifs immobiliers ou celles résultant de la désignation, de la situation des lieux ou de la loi, ou encore celles créées lors de l'acquisition ou de la constitution de ces droits.

En application de la loi, les apports d'actifs immobiliers qui précèdent seront publiés au bureau des hypothèques compétent et aux frais de la société absorbante, de la manière et dans les délais prévus.

La société absorbante, si elle le juge à propos, requerra à ses frais, tous états au bureau des hypothèques compétent.

III - Pour ces apports, la société THERMI CENTRE prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société THERMI CENTRE s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

La société THERMI CENTRE est expressément autorisée à procéder à l'acquisition puis à la revente de l'ensemble immobilier à usage d'atelier industriel et de bureaux sis à Chateaubriand.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société METATHERM, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société METATHERM, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société METATHERM aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : Conditions suspensives

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société METATHERM et de l'augmentation de capital, conséquence de la fusion ;
- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société THERMI CENTRE, du présent projet de fusion.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 31 juillet 2005 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

La société THERMI CENTRE se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société METATHERM qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société METATHERM de la totalité de l'actif et du passif de la société THERMI CENTRE.

CHAPITRE V : Déclarations générales

La société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société METATHERM ont été régulièrement entreprises ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Que les biens et droits immobiliers apportés ne sont grevés d'aucun privilège, ni hypothèque ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- qu'à ce jour et à sa connaissance, les biens et droits immobiliers apportés ne sont grevés d'aucun privilège, ni hypothèque ou sûreté réelle, sauf à ce que le notaire chargé des formalités de publicité foncière rectifie en tant que de besoin cette déclaration ;
- Que le chiffre d'affaires, hors taxes, de chacune des trois dernières années d'exploitation s'est élevé à :

* Exercice clos le 31/12/2002	5 248 412 euros
* Exercice clos le 31/12/2003	5 327 838 euros
* Exercice clos le 31/12/2004	5 421 046 euros

- Que les résultats nets, avant impôt sur les sociétés pendant la même période, se sont élevés à :

* Exercice clos le 31/12/2002	176 137 euros
* Exercice clos le 31/12/2003	304 573 euros
* Exercice clos le 31/12/2004	126 748 euros

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;

- Que la société THERMI CENTRE s'oblige à remettre et à livrer à la société METATHERM, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

I - Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II- Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

A/ Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

La formalité sera donc requise sous le bénéfice du seul droit fixe de 230 euros.

B/ Impôt sur les sociétés

Les soussignés, ès-qualités, déclarent vouloir soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

Les résultats bénéficiaires ou déficitaires produits depuis la date d'effet de la présente fusion, soit le 1er janvier 2005, par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

En conséquence, la société METATHERM s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, ainsi que la réserve spéciale où cette société aura porté les plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux prévu par l'article 219 I-A du Code Général des Impôts ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du Code Général des Impôts) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (article 210 A-3.c. du Code Général des Impôts) ;
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du C.G.I. ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3.d. du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des

biens amortissables. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables seront calculés d'après la valeur qui leur aura été attribuée lors de l'apport (article 210 A-3.d. du C.G.I.) ;

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée,

- à conserver les titres de participation que la société absorbée aurait acquis depuis moins de deux ans et pour lesquels elle aurait opté pour le régime prévu à l'article 145 du Code Général des Impôts.

La société absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du C.G.I.

C/ Taxe sur la valeur ajoutée

Les parties soussignées déclarent reconnaître que les opérations d'apport résultant de la fusion absorption sont réputées inexistantes pour l'application des dispositions de l'article 257-7° du Code Général des Impôts.

En ce qui concerne les biens mobiliers d'investissement, la société absorbante s'engage à soumettre à la T.V.A. les cessions ultérieures de ces biens et à procéder le cas échéant aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II du C.G.I. qui auraient été exigibles si la société absorbée avait continué à utiliser les biens (D. adm. 3D 1411 du 1er mai 1990).

La société absorbante adressera au service des impôts dont elle dépend, une déclaration en double exemplaire dans laquelle elle mentionnera d'une part, l'engagement qu'elle prend de procéder aux régularisations auxquelles aurait été tenue l'entreprise absorbée, et d'autre part, de soumettre à la T.V.A. les cessions ultérieures de biens mobiliers d'investissement.

En ce qui concerne les immobilisations autres que les biens mobiliers d'investissement, la société absorbante s'engage à effectuer ultérieurement, s'il y a lieu, les régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II du C.G.I. auxquelles la société absorbée aurait dû procéder si elle avait continué à utiliser les biens. La société absorbante adressera au service des impôts dont elle dépend, une déclaration en double exemplaire du présent engagement (D. adm. 3D 1411 du 1er mai 1990).

D) Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

La société absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société absorbée, au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

E/ Participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise

La société absorbante s'engage à se substituer aux obligations de la société absorbée au regard de la gestion des droits des salariés passés à son service.

A cet effet, elle reprendra au passif de son bilan, s'il y a lieu, la réserve spéciale de participation figurant dans les écritures de la société absorbée, ainsi que la provision pour investissement correspondante, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de l'apport, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.

Corrélativement, elle bénéficiera de tous droits de la société absorbée.

CHAPITRE VI : Dispositions diverses

I - Formalités

A/ La société METATHERM remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II- Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III- Remise de titres

Il sera remis à la société METATHERM lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV- Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société METATHERM.

V- Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile en leur siège social indiqué en tête des présentes.

VI- Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

IX - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait à PLAISIR (68),

Le 27 AVRIL 2005

En autant d'exemplaires que requis par la loi.

Pour les sociétés METATHERM et THERMI CENTRE
Monsieur François CORTINOVIS



ANNEXE TRAITE DE FUSION

LISTE DES ACTIFS IMMOBILIERS

Commune	Acte	Cédants
COMMENTRY	Acte de Maîtres Jacques CAQUEREAU et Fernand BIZEBARD	COOPERATIVE AGRICOLE DE L'ALLIER
AMBOISE	Actes de Maître Bernard COLLART DUTILLEUL	DISTRICT URBAIN
CHATEAUBRIAND	Levée d'option du contrat de crédit bail conclu avec la société BATIROC en date du 8 décembre 1989	/

Formulaire obligatoire article 53 A
du code général des impôts.

Désignation de l'entreprise : THERMICENTRE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 1 2

Adresse de l'entreprise RUE DE LA CRAYE 25150 VERMONDANS Durée de l'exercice précédent : 1 2

Numéro SIRET : 4 1 7 5 6 4 0 6 9 0 0 0 6 6 Code APE 2 8 5 A Néant ☐

				Exercice N clos le, 31122004	N° 1 31122003
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de recherche et développement *	AD	AE		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	71 934	24 440
	Fonds commercial (1)	AH	AI	3 277 654	3 277 654
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	147 418	147 418
	Constructions	AP	AQ	668 065	305 383
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 712 702	525 146
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	393 290	207 233
	Immobilisations en cours	AV	AW	375 461	
	Avances et acomptes	AX	AY	10 671	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	762 245	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	479	240
	TOTAL (II)	BJ	BK	6 608 237	4 873 884
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	93 383	117 665
	En cours de production de biens	BN	BO		32 838
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		2 663
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	32 082	1 741 114
	Autres créances (3)	BZ	CA	317 888	166 553
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	229	229
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	496	10 392
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	41 037	1 129
	TOTAL (III)	CJ	CK	32 082	2 194 147
	Charges à répartir sur plusieurs exercices * (IV)	CL			10 041
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	6 640 319	7 068 031
			CP		
				(3) Part à plus d'un an :	CR
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			
Clause de réserve de propriété :		Stocks :		Créances :	
Immobilisations :					

Désignation de l'entreprise THERMICENTRENéant ☐ *1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000 000)	DA	5 000 000	2 705 958
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(474 743)	(650 168)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	86 994	175 425
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (II)	DL	4 612 251	2 231 215
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	265 743	2 287
	Provisions pour charges	DQ	16 807	41 327
	TOTAL (III)	DR	282 550	43 614
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	763 056	1 255 619
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		1 886 263
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		1 216
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	548 617	521 685
	Dettes fiscales et sociales	DY	431 936	647 668
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	384 505	6 555
	Autres dettes	EA	45 116	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 173 230	4 319 007
	(V)	ED		
	Écarts de conversion passif *	EE	7 068 031	6 593 837
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 173 230	2 983 861
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	762 966	1 200 562

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

✓

Désignation de l'entreprise : THERMICENTRE

Néant ☐

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	5 010 452	FE		FF	5 010 452 1 036	
		FG	410 594	FH		FI	410 594 5 326 802	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 421 046	FK		FL	5 421 046 5 327 838	
	Production stockée *					FM	(32 838) 2 190	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 770	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	33 323 58 435	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 325	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 425 626 5 388 463
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	296 430 285 427
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	24 282 26 896
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 888 830 1 670 121
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	214 563 216 070
	Salaires et traitements *						FY	1 384 545 1 510 838
	Charges sociales (10)						FZ	539 147 583 588
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *					GA	386 866 491 274
							GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	17 549 2 854
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	6 807 33 614
	Autres charges (12)						GE	12 919 22 101
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 771 938 4 842 783
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	653 688 545 681
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	236 178
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	236 178
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	5 663 36 837
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	42 865 177 035
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	48 528 213 872
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(48 292) (213 695)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)						GW	605 396 331 986	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise THERMICENTRENéant ☐

		Exercice N		Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	16 025	22 360
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 842	34 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	19 867	56 860
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	526	11 199
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	172 692	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	263 531	3 598
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	436 748	14 796
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(416 882)	42 064
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	61 766	69 477
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	39 754	129 148
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 445 729	5 445 501
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 358 735	5 270 076
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	86 994	175 425
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	15 675	34 587
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	174 517	103 211
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	20 403	154 719
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	33 323	16 119
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N		
Charges exceptionnelles pour transfert du site de commentry		Charges exceptionnelles	172 276	Produits exceptionnels
Provisions exceptionnelles pour transfert du site de commentry			263 456	
Produit de cession d'élément d'actif				3 842
Reprise sur provision pour abondement d'intéressement 2003 non pris				9 710
Divers			1 017	6 315
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FC

THERMICENTRE

Exercice du 1 janvier 2004 au 31 décembre 2004



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE ANALYTIQUE

Société : THERMICENTRE
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

	Page	na	ns		Page	na	ns
Règles et méthodes comptables	4	☐	☐	Comptes de régularisation Actif		☐	☐
Faits caractéristiques		☐	☐	Comptes de régularisation Passif		☐	☐
Changements de méthodes		☐	☐	Prime de remboursement des obligations		☐	☐
Informations complémentaires pour image fidèle		☐	☐	Écarts de conversion Actif		☐	☐
				Écarts de conversion Passif		☐	☐
État de l'actif immobilisé	8	☐	☐	Charges à payer	15	☐	☐
Frais d'établissement		☐	☐	Produits à recevoir	16	☐	☐
Frais de recherche et développement		☐	☐				
Fonds commercial	10	☐	☐	Dettes garanties par des sûretés réelles	17	☐	☐
Autres immobilisations incorporelles		☐	☐	Engagements financiers		☐	☐
Immobilisations corporelles		☐	☐	Pensions, retraites, et indemnités ...	18	☐	☐
Titres immobilisés		☐	☐	Crédit-bail	19	☐	☐
Stocks et en cours		☐	☐	Chiffre d'affaires		☐	☐
				Effectif	20	☐	☐
Échéances des créances	11	☐	☐	Impôt sur les sociétés	21	☐	☐
Créances par devise		☐	☐	Impôts latents		☐	☐
Titres de placement		☐	☐	Impôts différés		☐	☐
				Charges et produits exceptionnels	22	☐	☐
Composition du capital social	12	☐	☐	Transferts de charge		☐	☐
Variation des capitaux propres		☐	☐	Rémunération des dirigeants	23	☐	☐
État des provisions	13	☐	☐				
				Filiales et participations	24	☐	☐
Échéances des dettes	14	☐	☐	Liste des sociétés mères consolidantes	25	☐	☐
Dettes par devise		☐	☐	Entreprises liées et participations	26	☐	☐
				Tableau des résultats des cinq derniers exercices	27	☐	☐

na : non applicable / ns : non significatif

FC

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Société : THERMICENTRE
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

CHIFFRES CLÉS

- ✓ Durée de l'exercice : 12 mois
- ✓ Total du bilan : 7 068 031,15
- ✓ Résultat avant répartition : 86 994,06

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société THERMICENTRE , qui ont :

- ✓ été établis le : 31 mars 2005
- ✓ et approuvés par :
 - ☒ le Président
 - ☐ le Directoire
 - ☐ la Gérance
 - ☐ le Chef d'entreprise

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES -

Société : THERMICENTRE
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité de l'exploitation,
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments corporels sont évalués :

- ✓ à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires, hors frais d'acquisition,
- ✓ ou à leur coût de production, hors intérêts des emprunts dédiés à cette production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée de vie prévue :

Constructions : entre 20 et 25 ans

Agencements et aménagements divers : entre 5 et 10 ans

Matériels et outillages industriels : entre 3 et 8 ans

Mobilier : entre 5 et 10 ans

Matériel de transport d'exploitation : entre 3 et 5 ans

Matériel de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans

Logiciels : entre 1 et 3 ans

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES -

Société : THERMICENTRE
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, hors frais d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimés selon la méthode :

- ☒ du coût unitaire moyen pondéré
- ☐ FIFO (premier entré, premier sorti)

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition.

valeur des titres cédés a été estimés selon la méthode :

- ☐ du coût unitaire moyen pondéré
- ☒ FIFO (premier entré, premier sorti)

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision afin de tenir compte :

- ✓ pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice,
- ✓ pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES -

Société : THERMICENTRE
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode :

- ☒ du coût unitaire moyen pondéré
- ☐ FIFO (premier entré, premier sorti)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production, qui comprend les consommations, les charges directes et les charges indirectes de production, ainsi que les amortissements des biens concourant à la production. En revanche, le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts des emprunts dédiés à la production sont :

- ☒ toujours exclus de la valorisation des stocks
- ☐ éventuellement inclus dans la valorisation des stocks

Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elle sont susceptibles de donner lieu.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES -

Société : THERMICENTRE
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Les primes de remboursement des obligations sont amorties au prorata des intérêts courus et par fractions égales sur la durée de l'emprunt.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncées ci-avant.

La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises à la fin de l'exercice est portée au bilan en "écart de conversion".

OPÉRATIONS À LONG TERME

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode :

- ☐ de l'achèvement des travaux
- ☒ de l'avancement des travaux
- ☐ de la facturation partielle au fur et à mesure de l'avancement des travaux

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ -

Société : THERMICENTRE
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

Les mouvements de l'actif immobilisé sont repris dans les tableaux ci après.

IMMOBILISATIONS	Valeur brute au 01/01/2004	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2004
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 347 823	26 204		3 374 027
♦ Frais d'établissement et de recherche				
♦ Autres immobilisations incorporelles	3 347 823	26 204		3 374 027
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 775 997	590 272	20 899	7 345 370
♦ Terrains	147 418			147 418
♦ Constructions	968 876	4 573		973 449
<i>sur sol propre</i>	634 182			634 182
<i>sur sol d'autrui</i>				
<i>installations et agencements</i>	334 693	4 573		339 266
♦ Install. techniques Matériel et Outil.	5 105 402	132 447	1	5 237 848
♦ Autres Immobilisations corporelles	554 301	67 120	20 898	600 523
<i>installations et agencements</i>	332 716	58 978		391 694
<i>matériel de transport</i>	52 789	695	20 898	32 586
<i>mat. de bureau, informatique, mobilier</i>	168 796	7 447		176 243
<i>emballages récupérables et divers</i>				
♦ Immobilisations corporelles en cours		375 461		375 461
♦ Avances et acomptes		10 671		10 671
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	762 485	239		762 724
♦ Participations évaluées équivalence				
♦ Autres participations	762 245			762 245
♦ Autres titres immobilisés				
♦ Prêts et autres immob. financières	240	239		479
TOTAL	10 886 306	616 715	20 899	11 482 121

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ -

Société : THERMICENTRE
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

AMORTISSEMENTS	Cumul au 01/01/2004	Dotations	Diminutions	Cumul au 31/12/2004
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 635	31 299		71 934
♦ Frais d'établissement et de recherche				
♦ Autres immobilisations incorporelles	40 635	31 299		71 934
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 448 955	345 526	20 423	5 774 058
♦ Terrains				
♦ Constructions	616 206	51 860		668 065
<i>sur sol propre</i>	351 961	33 662		385 623
<i>sur sol d'autrui</i>	321	2 091		2 412
<i>installations et agencements</i>	263 924	16 106		280 031
♦ Install. techniques Matériel et Outil.	4 468 700	244 002		4 712 702
♦ Autres Immobilisations corporelles	364 049	49 665	20 423	393 290
<i>installations et agencements</i>	195 808	22 268		218 076
<i>matériel de transport</i>	34 267	4 824	20 423	18 668
<i>mat. de bureau, informatique, mobilier</i>	133 974	22 573		156 546
<i>emballages récupérables et divers</i>				
TOTAL	5 489 590	376 825	20 423	5 845 992

PROVISIONS	Cumul au 01/01/2004	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2004
♦ Immobilisations incorporelles				
♦ Immobilisations corporelles				
♦ Immobilisations financières	756 582	5 663		
<i>titres mis en équivalence</i>				
<i>titres de participation</i>	756 582	5 663		
<i>autres immobilisations financières</i>				
TOTAL	756 582	5 663		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FONDS COMMERCIAL

Société : THERMICENTRE

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

Le fonds commercial se décompose à fin décembre 2004 de la façon suivante :

	Valeur nette	Taux d'amortissement
♦ Droit au bail	(0)	
♦ Éléments achetés avec protection juridique		
♦ Éléments achetés sans protection juridique		
♦ Éléments dont l'inscription résulte d'une réévaluation		
♦ Éléments reçus en apport	3 277 654	
TOTAL	3 277 654	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Société : THERMICENTRE

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

L'état des échéances des créances ne comprend pas les avances et acomptes versés sur les commandes en cours.

	Montant brut au bilan	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF - Échéances :	
		à moins d'un an	à plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	479	0	479
♦ Créances rattachées à des participations			
♦ Prêts ⁽¹⁾ et ⁽²⁾			
♦ Autres créances immobilisées	479	0	479
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	2 132 122	2 132 122	
♦ Clients et comptes rattachés	1 773 197	1 773 197	
<i>clients douteux ou litigieux</i>	71 853	71 853	
<i>autres clients et comptes rattachés</i>	1 701 344	1 701 344	
♦ Personnel et comptes rattachés	3 362	3 362	
♦ Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
♦ État et autres collectivités publiques	69 276	69 276	
<i>État, impôt sur les bénéfices</i>			
<i>État, taxe sur le chiffre d'affaires</i>	69 276	69 276	
<i>autres impôts, taxes et versements assimilés</i>			
<i>divers État et autres collectivités publiques</i>			
♦ Groupe et associés ⁽²⁾	87 610	87 610	
♦ Débiteurs divers	157 640	157 640	
♦ Charges constatées d'avance	41 037	41 037	
TOTAL	2 132 001	2 132 122	0

(1)

Prêts accordés au cours de l'exercice :

Prêts récupérés au cours de l'exercice :

(2)

Prêts et avances consentis aux associés :

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Société : THERMICENTRE

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

	Nombre d'actions ou de parts :				Valeur nominale
	Nombre au 01/01/2004	créés au cours de l'exercice	remboursées au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2004	
♦ Actions ordinaires ♦ Actions amorties ♦ Actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) ♦ Actions préférentielles ♦ Parts sociales ♦ Certificats d'investissement	5 000 000			5 000 000	1,00
TOTAL	5 000 000			5 000 000	1,00

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie :

Le 11 février 2005 la valeur nominale des actions a été divisée pour atteindre la valeur d'1€ par action.

Puis le capital a été porté à 5 000 000 €, par création d'actions nouvelles.

Il y a désormais 5 000 000 d'actions ordinaires

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

PROVISIONS

Société : THERMICENTRE

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

	Provision au 01/01/2004	Dotations	Reprises	Provision au 31/12/2004
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
♦ Recons. de gisements miniers et pétroliers				
♦ Investissements				
♦ Hausse des prix				
♦ Fluctuation des cours				
♦ Amortissements dérogatoires				
♦ Implantation à l'étranger				
<i>avant le 1^{er} janvier 1992</i>				
<i>après le 1^{er} janvier 1992</i>				
♦ Prêts d'installation				
♦ Autres provisions réglementées				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	43 614	270 263	31 327	282 550
♦ Litiges	2 287			2 287
♦ Garanties données aux clients				
♦ Pertes sur marché à terme				
♦ Amendes et pénalités				
♦ Pertes de change				
♦ Pensions et obligations similaires				
♦ Impôts				
♦ Renouvellement des immobilisations				
♦ Grosses réparations				
♦ Charges soc. et fisc. sur congés à payer	31 327		31 327	
♦ Autres prov. pour risques et charges	10 000	270 263		280 263
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	771 115	23 212		794 327
♦ Immobilisations incorporelles				
♦ Immobilisations corporelles				
♦ Immobilisations financières	756 582	5 663		762 245
<i>titres mis en équivalence</i>				
<i>titres de placement</i>				
<i>autres immobilisations financières</i>	756 582	5 663		762 245
♦ Stocks et en cours				
♦ Clients	14 533	17 549		32 082
♦ Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	1 229 316	293 475	31 327	1 554 078

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Société : THERMICENTRE

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

L'état des échéances des dettes ne comprend pas les avances et acomptes reçus sur les commandes en cours.

	Montant brut au bilan	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DU PASSIF - Échéances :		
		à moins d'un an	à plus d'un an	à plus de cinq ans
♦ Emprunts obligataires convertibles ⁽¹⁾				
♦ Autres emprunts obligataires ⁽¹⁾				
♦ Emprunt ⁽¹⁾ et dettes auprès des établissements de crédit	763 056	763 056		
<i>à un an au maximum à l'origine</i>	763 056	763 056		
<i>à plus d'un an à l'origine</i>				
♦ Emprunts et dettes financières diverses ⁽¹⁾ et ⁽²⁾				
♦ Fournisseurs et comptes rattachés	548 617	548 617		
♦ Personnel et comptes rattachés	183 410	183 410		
♦ Dettes fiscales et sociales	248 526	248 526		
<i>sécurité sociale et autres organismes soc.</i>	199 154	199 154		
<i>État, impôt sur les bénéfices</i>				
<i>État, taxe sur le chiffre d'affaires</i>	629	629		
<i>obligations cautionnées</i>				
<i>autres impôts, taxes et versements assimilés</i>	48 743	48 743		
♦ Dettes sur immobilisations	384 505	384 505		
♦ Groupe et associés				
♦ Autres dettes	45 116	45 116		
♦ Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 173 231	2 173 231		

(1)

Emprunts souscrits en cours de l'exercice :

Emprunts remboursés en cours d'exercice : 1 935 712

(2)

Dont dettes envers les associés :

fc

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES À PAYER

Société : THERMICENTRE

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

Charges à payer incluses dans les postes du bilan⁽¹⁾ :

	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2003
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
♦ Emprunts obligataires convertibles	90	5 646
♦ Autres emprunts obligataires		
♦ Emprunts auprès des établissements de crédit	90	5 646
♦ Emprunts et dettes financières divers		
♦ Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
♦ Groupe et associés		
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATT.	133 826	21 262
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
♦ Personnel et comptes rattachés	304 144	247 174
♦ Sécurité sociale et autres organismes sociaux	182 720	247 174
♦ État et autres collectivités publiques	72 053	
	49 371	
DETTES SUR IMMOB. & COMPTES RATT.		6 555
AUTRES DETTES	22 312	
TOTAL	460 372	280 637

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

PRODUITS À RECEVOIR

Société : THERMICENTRE

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan⁽¹⁾:

	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2003
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
♦ Créances rattachées à des participations		
♦ Autres immobilisations financières		
CRÉANCES	167 051	103 551
♦ Clients et comptes rattachés	26 640	
♦ Personnel et comptes rattachés		
♦ Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
♦ État et autres collectivités publiques	2 419	
♦ Autres créances	137 992	103 551
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		
DISPONIBILITÉS		
TOTAL	167 051	103 551

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

DETTE GARANTIE PAR DES SURETES REELLES

Société : THERMICENTRE
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

	Montant garanti	Nature de la sûreté consentie
♦ Emprunts obligataires convertibles ♦ Autres emprunts obligataires ♦ Emprunts et dettes auprès des étab. de créd. ♦ Emprunts et dettes financières diverses ♦ Avances et acomptes reçus sur comm. ec ♦ Dettes fournisseurs et comptes rattachés ♦ Dettes fiscales et sociales ♦ Dettes sur immobilisation et comptes ratt. ♦ Autres dettes		

Tous les emprunts ont été remboursés sur l'année 2004

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ENGAGEMENTS PRIS EN VERTU DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES

Société : THERMICENTRE

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

	Engagements pris au profit de :		Provisions
	dirigeants	autres	
♦ Pensions et indemnités assimilées ♦ Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel en activité ♦ Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel en retraite ♦ Autres engagements :		76 800	
TOTAL		76 800	

indemnités de départ en retraite:

Les droits acquis au titre de l'indemnité de départ en retraite à la fin de l'exercice 2004 s'élèvent à 76 800 euros.

Les paramètres retenus pour le calcul sont les suivants:

- départ à l'initiative du salarié	
- âge de départ à la retraite:	60
- charges sociales:	non
- taux d'actualisation:	3,5%
- taux progression des salaires:	2,5%
- taux turn over des non cadres	4%
- taux turn over des cadres	1%
- table de mortalité INSEE:	1994-1996

Un contrat IFC a été signé avec la banque populaire, au 31/12/04 le solde des versements effectués sur ce compte est de 38 723€

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CRÉDIT-BAIL - IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL

Société : THERMICENTRE

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL	Dotations aux amortissements			
	Coût d'entrée	de l'exercice	cumulées	Valeur nette
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	1 300 000	82 000	103 000	1 197 000
♦ Terrains	66 000			66 000
♦ Constructions	1 234 000	82 000	103 000	1 131 000
CRÉDIT-BAIL MOBILIER				
♦ Installations tech., matériel et outillage				
♦ Autres immobilisations corporelles				
♦ Immobilisations en cours				
TOTAL	1 300 000	82 000	103 000	1 197 000

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL	Redevances restant à payer :			
	jusqu'à un an	de 1 à cinq ans	plus de cinq ans	Total à payer
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	155 605	675 894	660 172	1 491 671
♦ Terrains				
♦ Constructions	155 605	675 894	660 172	1 491 671
CRÉDIT-BAIL MOBILIER				
♦ Installations tech., matériel et outillage				
♦ Autres immobilisations corporelles				
♦ Immobilisations en cours				
TOTAL	155 605	675 894	660 172	1 491 671

	Redevances payées :		
	au cours de l'exercice	cumulées	Prix d'achat résiduel ⁽¹⁾
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	155 431	245 297	
♦ Terrains			
♦ Constructions	155 431	245 297	
CRÉDIT-BAIL MOBILIER			
♦ Installations tech., matériel et outillage			
♦ Autres immobilisations corporelles			
♦ Immobilisations en cours			
TOTAL	155 431	245 297	

⁽¹⁾ selon contrat

RC

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

VENTILATION DES EFFECTIFS

Société : THERMICENTRE

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

	Effectif moyen salarié à fin ⁽¹⁾ :		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise à fin ⁽¹⁾ :		Effectif moyen global à fin :	
	12/2004	12/2003	12/2004	12/2003	12/2004	12/2003
♦ Ingénieurs et Cadres	6	8			6	8
♦ Agents de maîtrise	4	6			4	6
♦ Employés et techniciens	4	4			4	4
♦ Ouvriers	40	40	3	3	43	43
♦ Autres						
TOTAL	54	58			54	61

⁽¹⁾ L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Société : THERMICENTRE

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

Taux d'imposition sur les bénéfices 2004 :

	Montant au 31/12/2004 avant impôt	Montant de l'impôt dû	Montant au 31/12/2004 après impôt	Montant au 31/12/2003 après impôt
♦ Résultat courant	605 396	203 205	402 191	193 427
♦ Résultat exceptionnel à court terme	(411 219)	(141 171)	(270 048)	27 623
♦ Résultat exceptionnel à long terme	(5 663)	(1 076)	(4 587)	
♦ Participation des salariés	(61 766)	(21 204)	(40 562)	(45 626)
♦ Créances d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs				
TOTAL	126 748	39 754	86 994	175 424

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Société : THERMICENTRE

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

Les charges et les produits exceptionnels ont été importants au cours de l'exercice 2004 ; les tableaux suivants en reprennent le détail par nature :

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant au 31/12/2004
♦ transfert du site commentry	172 276
♦ provision transfert site commentry	263 456
♦	
♦	
♦	
♦	
♦ Divers	1 016
TOTAL	436 748

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant au 31/12/2004
♦ produit de cession élément actif	3 842
♦ reprise provision abondement 2003	9 710
♦	
♦	
♦	
♦	
♦ Divers	6 315
TOTAL	19 867

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Société : THERMICENTRE

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

La rémunération des dirigeants par catégorie :

☒ n'est pas fournie car elle permet d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de Direction.

☐ est présentée dans le tableau suivant.

<i>Montants en milliers</i>	Rémunérations allouées ⁽¹⁾	Engagements financiers	Engagements de retraite	Avances et crédits alloués
♦ Organes d'Administration				
♦ Organes de Direction				
♦ Organes de Surveillance				
TOTAL				

⁽¹⁾ Y compris les avantages en nature.

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie :

2000

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

⁽¹⁾ Pour chacune des filiales et des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer la dénomination, le siège social et, s'il y a lieu, le numéro d'identification nationale (SIREN).

c) Filiales et participations non reprises dans les renseignements détaillés.

(5) Dans la monnaie locale d'opération.

⁽³⁾ Dans la monnaie locale d'opération.

⁽⁴⁾ S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans les observations.

⁽⁵⁾ Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans les observations.

⁽⁶⁾ Le cas échéant, mentionner les provisions constatées dans les observations.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- LISTE DES SOCIÉTÉS MÈRES CONSOLIDANTES -

Société : THERMICENTRE

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

✓ AALBERTS INDUSTRIE NV
SANDENBURGERLAAN 4
3947 CS LANGBROEK
THE NETHERLANDS

✓

✓

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS -

Société : THERMICENTRE

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

Part des entreprises liées et des participations à fin décembre 2004 dans les :

Montants en milliers	
POSTES DU BILAN	
Entreprises liées	Lien de participation
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	
♦ Avances et acomptes sur immobilisations	
♦ Participations	
♦ Créances rattachées à des participations	
♦ Prêts	
♦ Autres immobilisations financières	
CRÉANCES	
♦ Avances et acomptes versés sur commandes	
♦ Clients et comptes rattachés	57 383
♦ Autres créances	
♦ Capital souscrit appelé non versé	
DETTES	
♦ Emprunts obligataires et convertibles	
♦ Autres emprunts obligataires	
♦ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
♦ Emprunts et dettes financières divers	
♦ Avances et acomptes reçus sur commandes	
♦ Fournisseurs et comptes rattachés	12 643
♦ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
♦ Autres dettes	

Montants en milliers	
POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	
Entreprises liées	Lien de participation
ÉLÉMENTS FINANCIERS	
♦ Produits de participation	
♦ Autres produits financiers	
♦ Charges financières	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES -

Société : THERMICENTRE
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

Montants en milliers	2004	2003	2002	2001	2000
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
♦ Capital social	5 000	2 706	2 706	2 706	
♦ Nombre des actions ordinaires existantes	5 000 000	159 174	159 174	159 174	
♦ Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
♦ Nombre maximum d'actions à créer : par conversion d'obligations par exercice de droits de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
♦ Chiffre d'affaires hors taxes	5 421	5 328	5 248	5 109	
♦ Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	600	902	775	375	
♦ Impôt sur les bénéfices	40	129	165		
♦ Participation des salariés due au titre de l'exercice	62	69	76	33	
♦ Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	87	175	11	(206)	
♦ Résultat distribué					
RÉSULTATS PAR ACTION					
♦ Résultat après impôt, participation des salariés et avant dotations aux amortissements et provisions	0	4	3	2	
♦ Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	1	0	(1)	
♦ Dividende attribué à chaque action ⁽¹⁾					
PERSONNEL					
♦ Effectif moyen des salariés employés	57	61	57	57	
♦ Montant de la masse salariale ⁽²⁾	1 385	1 511	1 421	1 340	
♦ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ...) ⁽²⁾	564	627	571	543	

⁽¹⁾ Précisez, le cas échéant par catégorie d'actions, s'il s'agit d'un dividende brut ou net.

⁽²⁾ Taux moyen des cotisations sociales pour le personnel extérieur à l'entreprise (personnel intérimaire, détaché ou prêté) pour les exercices 2004 et 2003 :

fe

Désignation de l'entreprise : METATHERM Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise : rue de la craye 25150 VERMONDANS Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 3 1 6 5 1 4 7 6 9 0 0 0 2 5 Code APE 2 8 5 A Néant ☐

				Exercice N clos le, 31122004	N - 1 31122003
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de recherche et développement *	AD			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	202 826	176 232	26 594
	Fonds commercial (1)	AH	7 622		7 622
	Autres immobilisations incorporelles	AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 088	774	314
	Constructions	AP	101 334	60 292	41 042
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	9 921 484	8 342 403	1 579 080
	Autres immobilisations corporelles	AT	856 679	733 469	123 210
	Immobilisations en cours	AV	275 413		275 413
	Avances et acomptes	AX			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
	Autres participations	CU	12 098		12 098
	Créances rattachées à des participations	BB			
	Autres titres immobilisés	BD			
	Prêts	BF			
	Autres immobilisations financières *	BH	45 284	1 706	43 578
TOTAL (II)		BJ	11 423 827	9 314 875	2 108 952
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	91 310		91 310
		BN			
		BP			
		BR			
		BT			
	CRÉANCES	BV			4 367
		BX	2 064 985	51 105	2 013 880
		BZ	319 083		319 083
	DIVERS	CB			
		CD			
		CF	1 039 921		1 039 921
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	25 555		25 555
	TOTAL (III)	CJ	3 540 854	51 105	3 489 749
	Charges à répartir sur plusieurs exercices * (IV)	CL			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	14 964 681	9 365 981	5 598 700
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise <u>METATHERM</u>			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 305 000,)	DA	305 000	305 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	30 500	30 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	1 945 476	1 617 596
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	735 007	727 880
	Subventions d'investissement	DJ	11 693	17 151
	Provisions réglementées *	DK	194 850	261 567
	TOTAL (I)	DL	3 222 526	2 959 694
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 501	9 123
	Provisions pour charges	DQ	10 642	
	TOTAL (III)	DR	12 143	9 123
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	166 204	278 302
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	201 227	266 715
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	44 427	47 999
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 031 354	553 619
	Dettes fiscales et sociales	DY	591 977	565 973
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	253 934	101 899
	Autres dettes	EA	67 409	34 301
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	7 500	7 500
TOTAL (IV)	EC	2 364 031	1 856 308	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 598 700	4 825 125	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 938 708	1 337 263
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 954		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

K

Désignation de l'entreprise : METATHERM

Néant ☐

			Exercice N				Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	7 743 165	FE		FF	7 743 165	7 220 481	
		FG	410 421	FH		FI	410 421	145 394	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	8 153 586	FK		FL	8 153 586	7 365 875	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	7 746	1 494	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	46 996	26 884	
	Autres produits (1) (11)					FQ	24	732	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 208 352	7 394 985
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	338 925	390 557	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(18 635)	(1 254)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 037 512	2 432 396	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	343 073	323 885	
	Salaires et traitements *					FY	1 882 329	1 868 986	
	Charges sociales (10)					FZ	714 188	676 779	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *					GA	704 745	695 401
							GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	24 948	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	10 642	1 500
	Autres charges (12)					GE	9 762	20 949	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	7 047 489	6 409 199	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 160 863	985 786		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	12 250	11 662	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	19 209	17 474	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	31 460	29 136	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	217	433	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	29 240	34 166	
	Différences négatives de change					GS	0	8	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	29 458	34 607	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	2 002	(5 471)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 162 865	980 314		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise METATHERMNéant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 064	29 951
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	27 964	186 661
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	66 717	36 106
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	95 745	252 718
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		20 309
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	13 770	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	13 770	20 309
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	81 975	232 409
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	113 394	99 466
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	396 439	385 377
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 335 557	7 676 839
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 600 550	6 948 958
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	735 007	727 880
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	83 170	90 611
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	10 131	11 662
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	34 565	15 625
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	770	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
REPRISE AMORTISSEMENT DEROGATOIRES				66 717
PRODUIT CESSION ELEMENT ACTIF & VAL NETTE COMPTABLE			13 770	22 506
QUOTE PART SUBVENTION INVESTISSEMENT VIREE AU COMPTE RESULTAT				5 458
DIVERS PRODUITS				1 064
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FR

METATHERM

Exercice du 1 janvier 2004 au 31 décembre 2004



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE ANALYTIQUE

Société : METATHERM
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

	Page	na	ns		Page	na	ns
Règles et méthodes comptables	4	☐	☐	Comptes de régularisation Actif	16	☐	☐
Faits caractéristiques		☒	☐	Comptes de régularisation Passif	17	☐	☐
Changements de méthodes		☒	☐	Prime de remboursement des obligations		☒	☐
Informations complémentaires pour image fidèle		☒	☐	Écarts de conversion Actif		☒	☐
				Écarts de conversion Passif		☒	☐
État de l'actif immobilisé	8	☐	☐	Charges à payer	18	☐	☐
Frais d'établissement		☒	☐	Produits à recevoir	19	☐	☐
Frais de recherche et développement		☒	☐				
Fonds commercial	10	☐	☐	Dettes garanties par des sûretés réelles	20	☐	☐
Autres immobilisations incorporelles		☒	☐	Engagements financiers		☒	☐
Immobilisations corporelles		☒	☐	Pensions, retraites, et indemnités ...	21	☐	☐
Titres immobilisés		☒	☐	Crédit-bail	22	☐	☐
Stocks et en cours		☐	☒	Chiffre d'affaires	23	☐	☐
				Effectif	24	☐	☐
Échéances des créances	11	☐	☐	Impôt sur les sociétés	25	☐	☐
Créances par devise		☒	☐	Impôts latents	26	☐	☐
Titres de placement		☒	☐	Impôts différés		☒	☐
				Charges et produits exceptionnels	27	☐	☐
Composition du capital social	12	☐	☐	Transferts de charge	28	☐	☐
Variation des capitaux propres	13	☐	☐	Rémunération des dirigeants	29	☐	☐
État des provisions	14	☐	☐				
				Filiales et participations	30	☐	☐
Échéances des dettes	15	☐	☐	Liste des sociétés mères consolidantes	31	☐	☐
Dettes par devise		☒	☐	Entreprises liées et participations	32	☐	☐
				Tableau des résultats des cinq derniers exercices	33	☐	☐

na : non applicable / ns : non significatif

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Société : METATHERM
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

CHIFFRES CLÉS

- ✓ Durée de l'exercice : 12 mois
- ✓ Total du bilan : 5 598 700,24
- ✓ Résultat avant répartition : 735 007,14

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société METATHERM , qui ont :

- ✓ été établis le : 31 mars 2005
- ✓ et approuvés par :
 - ☒ le Président
 - ☐ le Directoire
 - ☐ la Gérance
 - ☐ le Chef d'entreprise

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES -

Société : METATHERM

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité de l'exploitation,
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments corporels sont évalués :

- ✓ à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires, hors frais d'acquisition,
- ✓ ou à leur coût de production, hors intérêts des emprunts dédiés à cette production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée de vie prévue :

Constructions : entre 20 et 25 ans

Agencements et aménagements divers : entre 5 et 10 ans

Matériels et outillages industriels : entre 3 et 8 ans

Mobilier : entre 5 et 10 ans

Matériel de transport d'exploitation : entre 3 et 5 ans

Matériel de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans

Logiciels : entre 1 et 3 ans

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES -

Société : METATHERM
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, hors frais d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimés selon la méthode :

- ☒ du coût unitaire moyen pondéré
- ☐ FIFO (premier entré, premier sorti)

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimés selon la méthode :

- ☒ du coût unitaire moyen pondéré
- ☐ FIFO (premier entré, premier sorti)

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision afin de tenir compte :

- ✓ pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice,
- ✓ pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES -

Société : METATHERM
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode :

- ☒ du coût unitaire moyen pondéré
- ☐ FIFO (premier entré, premier sorti)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production, qui comprend les consommations, les charges directes et les charges indirectes de production, ainsi que les amortissements des biens concourant à la production. En revanche, le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts des emprunts dédiés à la production sont :

- ☒ toujours exclus de la valorisation des stocks
- ☐ éventuellement inclus dans la valorisation des stocks

Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elle sont susceptibles de donner lieu.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Les primes de remboursement des obligations sont amorties au prorata des intérêts courus et par fractions égales sur la durée de l'emprunt.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES -

Société : METATHERM
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncés ci-avant.

La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises à la fin de l'exercice est portée au bilan en "écart de conversion".

OPÉRATIONS A LONG TERME

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode :

- ☐ de l'achèvement des travaux
- ☒ de l'avancement des travaux
- ☐ de la facturation partielle au fur et à mesure de l'avancement des travaux

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ -

Société : METATHERM
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

Les mouvements de l'actif immobilisé sont repris dans les tableaux ci après.

IMMOBILISATIONS	Valeur brute au 01/01/2004	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2004
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	189 005	21 443		210 448
♦ Frais d'établissement et de recherche				
♦ Autres immobilisations incorporelles	189 005	21 443		210 448
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 634 809	851 979	330 790	11 155 997
♦ Terrains	1 088			1 088
♦ Constructions	101 334			101 334
<i>sur sol propre</i>				
<i>sur sol d'autrui</i>	57 921			57 921
<i>installations et agencements</i>	43 413			43 413
♦ Install. techniques Matériel et Outil.	9 699 256	551 137	328 909	9 921 484
♦ Autres Immobilisations corporelles	831 250	25 429		856 679
<i>installations et agencements</i>	459 735	14 825		474 560
<i>matériel de transport</i>	14 055			14 055
<i>mat. de bureau, informatique, mobilier</i>	357 460	10 604		368 064
<i>emballages récupérables et divers</i>				
♦ Immobilisations corporelles en cours	1 881	275 413	1 881	275 413
♦ Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	55 233	5 068	2 919	57 382
♦ Participations évaluées équivalence				
♦ Autres participations	12 098			12 098
♦ Autres titres immobilisés				
♦ Prêts et autres immob. financières	43 135	5 068	2 919	45 284
TOTAL	10 879 047	878 490	333 709	11 423 827

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ -

Société : METATHERM
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

AMORTISSEMENTS	Cumul au 01/01/2004	Dotations	Diminutions	Cumul au 31/12/2004
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	161 089	15 142		176 232
♦ Frais d'établissement et de recherche				
♦ Autres immobilisations incorporelles	161 089	15 142		176 232
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 762 475	689 602	315 140	9 136 938
♦ Terrains	665	109		774
♦ Constructions	54 839	5 453		60 292
<i>sur sol propre</i>				
<i>sur sol d'autrui</i>	37 304	2 896		40 200
<i>installations et agencements</i>	17 534	2 557		20 091
♦ Install. techniques Matériel et Outil.	8 023 871	633 672	315 140	8 342 403
♦ Autres Immobilisations corporelles	683 100	50 369		733 469
<i>installations et agencements</i>	369 054	30 757		399 811
<i>matériel de transport</i>	14 055			14 055
<i>mat. de bureau, informatique, mobilier</i>	299 991	19 612		319 603
<i>emballages récupérables et divers</i>				
TOTAL	8 923 564	704 745	315 140	9 313 169

PROVISIONS	Cumul au 01/01/2004	Dotations	Reprises	Cumul au 31/12/2004
♦ Immobilisations incorporelles				
♦ Immobilisations corporelles				
♦ Immobilisations financières	1 489	217		1 706
<i>titres mis en équivalence</i>				
<i>titres de participation</i>				
<i>autres immobilisations financières</i>	1 489	217		1 706
TOTAL	1 489	217		1 706

FC

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- FONDS COMMERCIAL -

Société : METATHERM
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

Le fonds commercial se décompose à fin décembre 2004 de la façon suivante :

	Valeur nette	Taux d'amortissement
♦ Droit au bail	0	
♦ Éléments achetés avec protection juridique		
♦ Éléments achetés sans protection juridique		
♦ Éléments dont l'inscription résulte d'une réévaluation		
♦ Éléments reçus en apport	7 622	
TOTAL	7 622	

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie :

Le fonds de commerce a été apporté en 1999 par la société METATHERM BURNHAUPT lors de la fusion.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES -

Société : METATHERM

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

L'état des échéances des créances ne comprend pas les avances et acomptes versés sur les commandes en cours.

	Montant brut au bilan	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF - Échéances :	
		à moins d'un an	à plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	45 284	(0)	45 284
♦ Créances rattachées à des participations			
♦ Prêts ⁽¹⁾ et ⁽²⁾			
♦ Autres créances immobilisées	45 284	(0)	45 284
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	2 409 623	2 348 488	61 135
♦ Clients et comptes rattachés	2 064 985	2 003 850	61 135
<i>clients douteux ou litigieux</i>	61 135	(0)	61 135
<i>autres clients et comptes rattachés</i>	2 003 850	2 003 850	
♦ Personnel et comptes rattachés			
♦ Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
♦ État et autres collectivités publiques	97 082	97 082	
<i>État, impôt sur les bénéfices</i>			
<i>État, taxe sur le chiffre d'affaires</i>	97 082	97 082	
<i>autres impôts, taxes et versements assimilés</i>			
<i>divers État et autres collectivités publiques</i>			
♦ Groupe et associés ⁽²⁾	20 181	20 181	
♦ Débiteurs divers	201 820	201 820	
♦ Charges constatées d'avance	25 555	25 555	
TOTAL	2 454 907	2 348 488	106 419

⁽¹⁾

Prêts accordés au cours de l'exercice :

Prêts récupérés au cours de l'exercice :

⁽²⁾

Prêts et avances consentis aux associés :

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL -

Société : METATHERM

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

	Nombre d'actions ou de parts :				Valeur nominale
	Nombre au 01/01/2004	créés au cours de l'exercice	remboursées au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2004	
♦ Actions ordinaires	20 000			20 000	15,25
♦ Actions amorties					
♦ Actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)					
♦ Actions préférentielles					
♦ Parts sociales					
♦ Certificats d'investissement					
TOTAL	20 000			20 000	15,25

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES -

Société : METATHERM
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise en milliers : Euro

♦ Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent au 31/12/2003, avant affectation	2 960
♦ Affectation du résultat à la situation nette par A.G.O.	
♦ Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice au 01/01/2004	2 960
♦ Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice au 01/01/2004	
<i>Variation du capital</i>	
<i>Variation des autres postes</i>	
CAPITAUX PROPRES À L'OUVERTURE APRÈS APPORTS RÉTROACTIFS	2 960
VARIATIONS EN COURS D'EXERCICE :	263
♦ Capital	
♦ Primes, réserves et report à nouveau	328
♦ Résultat	7
♦ Subventions d'investissement	(5)
♦ Provisions réglementées	(67)
♦ Autres provisions réglementées	
<i>DONT variations en cours d'exercice dues à des modifications de structure</i>	
<i>DONT variations en cours d'exercice hors opérations de structure</i>	263
CAPITAUX PROPRES DU BILAN DE CLÔTURE AU 31/12/2004, AVANT A.G.O.	3 223

fe

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- PROVISIONS -

Société : METATHERM

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

	Provision au 01/01/2004	Dotations	Reprises	Provision au 31/12/2004
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	261 567		66 717	194 850
♦ Recons. de gisements miniers et pétroliers				
♦ Investissements				
♦ Hausse des prix				
♦ Fluctuation des cours				
♦ Amortissements dérogatoires	261 567		66 717	194 850
♦ Implantation à l'étranger				
<i>avant le 1^{er} janvier 1992</i>				
<i>après le 1^{er} janvier 1992</i>				
♦ Prêts d'installation				
♦ Autres provisions réglementées				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	9 123	10 642	7 622	12 143
♦ Litiges				
♦ Garanties données aux clients				
♦ Pertes sur marché à terme				
♦ Amendes et pénalités				
♦ Pertes de change				
♦ Pensions et obligations similaires				
♦ Impôts				
♦ Renouvellement des immobilisations				
♦ Grosses réparations				
♦ Charges soc. et fisc. sur congés à payer				
♦ Autres prov. pour risques et charges	9 123	10 642	7 622	12 143
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	32 455	25 166	4 810	52 811
♦ Immobilisations incorporelles				
♦ Immobilisations corporelles				
♦ Immobilisations financières	1 489	217		1 706
<i>titres mis en équivalence</i>				
<i>titres de placement</i>				
<i>autres immobilisations financières</i>	1 489	217		1 706
♦ Stocks et en cours				
♦ Clients	30 967	24 948	4 810	51 105
♦ Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	303 145	35 808	79 149	259 804

fk

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES -

Société : METATHERM
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

L'état des échéances des dettes ne comprend pas les avances et acomptes reçus sur les commandes en cours.

	Montant brut au bilan	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DU PASSIF - Échéances :		
		à moins d'un an	à plus d'un an	à plus de cinq ans
♦ Emprunts obligataires convertibles ⁽¹⁾				
♦ Autres emprunts obligataires ⁽¹⁾				
♦ Emprunt ⁽¹⁾ et dettes auprès des établissements de crédit	166 204	71 250	94 954	
<i>à un an au maximum à l'origine</i>	4 004	4 004		
<i>à plus d'un an à l'origine</i>	162 200	67 246	94 954	
♦ Emprunts et dettes financières diverses ^{(1) et (2)}	190 164	17 616	172 548	
♦ Fournisseurs et comptes rattachés	1 031 354	1 031 354		
♦ Personnel et comptes rattachés	287 751	174 357		113 394
♦ Dettes fiscales et sociales	304 226	304 226		
<i>sécurité sociale et autres organismes soc.</i>	225 741	225 741		
<i>État, impôt sur les bénéfices</i>				
<i>État, taxe sur le chiffre d'affaires</i>	78 306	78 306		
<i>obligations cautionnées</i>				
<i>autres impôts, taxes et versements assimilés</i>	179	179		
♦ Dettes sur immobilisations	253 934	253 934		
♦ Groupe et associés	11 063	11 063		
♦ Autres dettes	67 409	67 409		
♦ Produits constatés d'avance	7 500	7 500		
TOTAL	2 319 604	1 938 708	267 502	113 394

⁽¹⁾
Emprunts souscrits en cours de l'exercice : 94 511

Emprunts remboursés en cours d'exercice : 275 829

⁽²⁾
Dont dettes envers les associés :

fc

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF -

Société : METATHERM
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	Au 31/12/2004	Au 31/12/2003
♦ Charges d'exploitation	25 555	3 602
♦ Charges financières		
♦ Charges exceptionnelles		
TOTAL	25 555	3 602

Elles concernent essentiellement :

Le crédit bail de Burnhaupt pour 19 K€

CHARGES À RÉPARTIR	Cumul au 01/01/2004	Dotations	Diminutions	Cumul au 31/12/2004
♦ Charges différées réparties sur <i>ans</i>				
♦ Frais d'acquisition des immo. répartis sur <i>ans</i>				
♦ Frais d'émission des emprunts répartis sur <i>ans</i>				
♦ Charges à étaler réparties sur <i>ans</i>				
TOTAL				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF -

Société : METATHERM
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

Les produits constatés d'avance se décomposent à fin décembre 2004 de la façon suivante :

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
	Au 31/12/2004	Au 31/12/2003
♦ Produits d'exploitation	7 500	7 500
♦ Produits financiers		
♦ Produits exceptionnels		
TOTAL	7 500	7 500

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- CHARGES À PAYER -

Société : METATHERM

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

Charges à payer incluses dans les postes du bilan ⁽¹⁾ :

	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2003
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	25 240	33 567
♦ Emprunts obligataires convertibles		
♦ Autres emprunts obligataires		
♦ Emprunts auprès des établissements de crédit	1 542	2 475
♦ Emprunts et dettes financières divers	23 698	31 092
♦ Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
♦ Groupe et associés		
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATT.	158 391	75 826
DETTES FISCALES ET SOCIALES	383 579	338 506
♦ Personnel et comptes rattachés	287 592	244 710
♦ Sécurité sociale et autres organismes sociaux	95 198	87 506
♦ État et autres collectivités publiques	789	6 290
DETTES SUR IMMOB. & COMPTES RATT.		
AUTRES DETTES	67 409	34 301
TOTAL	634 619	482 200

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- PRODUITS À RECEVOIR -

Société : METATHERM

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan ⁽¹⁾:

	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2003
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
♦ Créances rattachées à des participations		
♦ Autres immobilisations financières		
CRÉANCES	276 102	269 349
♦ Clients et comptes rattachés	58 140	58 984
♦ Personnel et comptes rattachés		
♦ Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
♦ État et autres collectivités publiques	24 812	24 960
♦ Autres créances	193 150	185 405
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		
DISPONIBILITÉS		
TOTAL	276 102	269 349

fc

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES -

Société : METATHERM

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

	Montant garanti	Nature de la sûreté consentie
♦ Emprunts obligataires convertibles ♦ Autres emprunts obligataires ♦ Emprunts et dettes auprès des étab. de créd. ♦ Emprunts et dettes financières diverses ♦ Avances et acomptes reçus sur comm. ec ♦ Dettes fournisseurs et comptes rattachés ♦ Dettes fiscales et sociales ♦ Dettes sur immobilisation et comptes ratt. ♦ Autres dettes	162 199	nantissement sur matériel

FL

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ENGAGEMENTS PRIS EN TERME DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITÉS ASSIMILÉES

Société : METATHERM

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

	Engagements pris au profit de :		Provisions
	dirigeants	autres	
♦ Pensions et indemnités assimilées ♦ Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel en activité ♦ Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel en retraite ♦ Autres engagements :		37 000	
TOTAL		37 000	

indemnités de départ en retraite:

Les droits acquis au titre de l'indemnité de départ en retraite à la fin de l'exercice 2004 s'élèvent à 37 000 euros.

Les paramètres retenus pour le calcul sont les suivants:

- départ à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite: 60
- charges sociales: oui
- taux d'actualisation: 5%
- taux progression des salaires: 2%
- taux turn over des personnes < 50 ans 5%
- taux turn over des personnes > 50 ans 1%
- table de mortalité INSEE: 1994-1996

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CRÉDIT-BAIL : IMMOBILISATIONS ET ENGAGEMENTS

Société : METATHERM

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL	Dotations aux amortissements :			Valeur nette
	Coût d'entrée	de l'exercice	cumulées	
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	724 000	45 000	358 000	366 000
• Terrains	55 000			55 000
• Constructions	669 000	45 000	358 000	311 000
CRÉDIT-BAIL MOBILIER				
• Installations tech., matériel et outillage				
• Autres immobilisations corporelles				
• Immobilisations en cours				
TOTAL	724 000	45 000	358 000	366 000

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL	Redevances restant à payer :			Total à payer
	jusqu'à un an	de 1 à cinq ans	plus de cinq ans	
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	84 174	229 344	75 925	389 443
• Terrains				
• Constructions	84 174	229 344	75 925	389 443
CRÉDIT-BAIL MOBILIER				
• Installations tech., matériel et outillage				
• Autres immobilisations corporelles				
• Immobilisations en cours				
TOTAL	84 174	229 344	75 925	389 443

	Redevances payées :	
	au cours de l'exercice	cumulées
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	83 000	582 000
• Terrains		
• Constructions	83 000	582 000
CRÉDIT-BAIL MOBILIER		
• Installations tech., matériel et outillage		
• Autres immobilisations corporelles		
• Immobilisations en cours		
TOTAL	83 000	582 000

⁽¹⁾ selon contrat

fc

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES COMPTABLE -

Société : METATHERM
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

Le chiffre d'affaires est ventilé :

- ☐ par secteur d'activité et par marché géographique
- ☒ par secteur d'activité
- ☐ par marché géographique

Montants en milliers d' Euro

	C.A. réalisé au 31/12/2004 :			C.A. réalisé au 31/12/2003 :		
	en France	à l'export	au total	en France	à l'export	au total
♦ Traitement thermique	8 154		8 154	7 366		7 366
♦						
♦						
♦						
♦						
♦						
♦						
TOTAL	8 154		8 154	7 366		7 366

Attention : le total du chiffre d'affaires France au 31/12/2004 doit être égal à 8 153 585

Attention : le total du chiffre d'affaires France au 31/12/2003 doit être égal à 7 365 875

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- VENTILATION DES EFFECTIFS -

Société : METATHERM

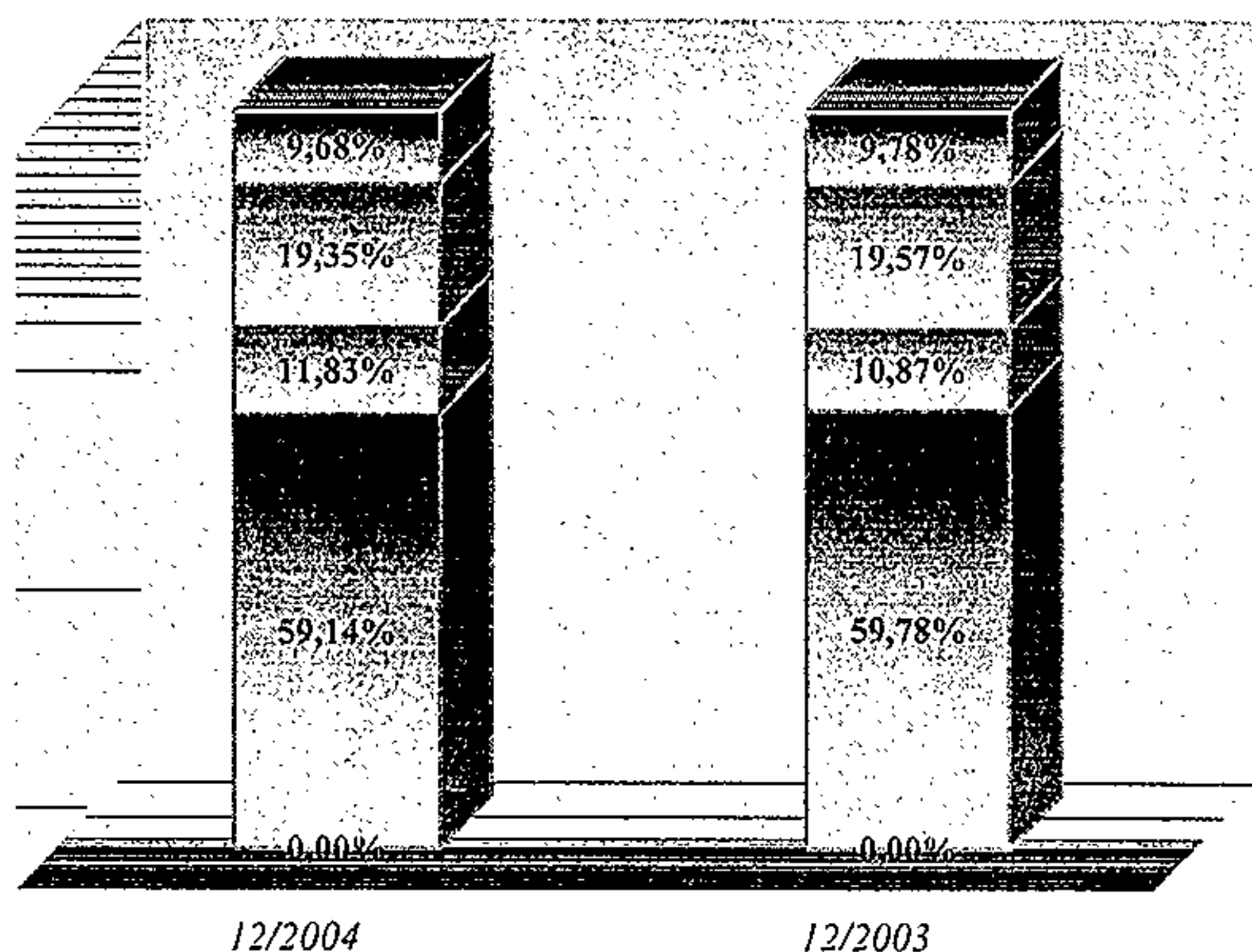
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

	Effectif moyen salarié à fin ⁽¹⁾ :		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise à fin ⁽¹⁾ :		Effectif moyen global à fin :	
	12/2004	12/2003	12/2004	12/2003	12/2004	12/2003
♦ Ingénieurs et Cadres	9	9			9	9
♦ Agents de maîtrise	18	18			18	18
♦ Employés et techniciens	11	10			11	10
♦ Ouvriers	40	42	15	13	55	55
♦ Autres						
TOTAL	78	79	15	13	93	92

⁽¹⁾ L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF MOYEN GLOBAL PAR CATÉGORIE



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- RÉPARTITION DU MONTANT GLOBAL DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES -

Société : METATHERM

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

Taux d'imposition sur les bénéfices 2004 :

	Montant au 31/12/2004 avant impôt	Montant de l'impôt dû	Montant au 31/12/2004 après impôt	Montant au 31/12/2003 après impôt
♦ Résultat courant	1 162 965	407 225	755 740	643 079
♦ Résultat exceptionnel à court terme	81 975	28 142	53 833	150 120
♦ Résultat exceptionnel à long terme				
♦ Participation des salariés	(113 394)	(38 928)	(74 466)	(65 319)
♦ Créances d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs				
TOTAL	1 131 546	396 439	735 107	727 880

Une convention d'intégration fiscale a été signée en 2003.

La société tête de groupe est :

AALBERTS INDUSTRIE France

17 rue Maréchal Chollet

80820 ARREST

Metatherm verse son impôt à Aalberts Industrie France comme si elle n'avait jamais été membre du groupe intégré. Le produit ou la charge résultant de la différence entre l'impôt calculé par les filiales et l'impôt réellement payé par la société mère reste la propriété d' Aalberts industrie France.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- DETTE FUTURE D'IMPÔTS LATENTS -

Société : METATHERM

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

IMPOSITIONS LATENTES		Montant au 31/12/2004 (en milliers)
DECALAGES IMPOSABLES AU TAUX DE DROIT COMMUN		
♦ Provisions réglementées à réintégrer à un terme non fixé (PFC...)		207
♦ Remise en cause de crédits d'impôt recherche par la diminution des dépenses de recherche		195
♦ Remise en cause de crédits d'impôt formation par la diminution des dépenses de formation		
♦ Remise en cause de la déductibilité des intérêts sur comptes courants bloqués d'associés dirigeants		
♦ Effets intercalaires des échanges de titres		
♦ Autres :		12
<i>subventions d'investissements</i>		12
DECALAGES IMPOSABLES À UN TAUX RÉDUIT		
♦ Complément d'impôts sur la distribution des réserves spéciales (plus-values à long terme, profits de construction)		
♦ Autres :		
TOTAL		207
ALLÈGEMENTS D'IMPÔTS LATENTS		Montant au 31/12/2004 (en milliers)
DECALAGES IMPOSABLES AU TAUX DE DROIT COMMUN		
♦ Imputation des déficits		131 156
♦ Prov non déductible l'année de comptabilisation		131 156
DECALAGES IMPOSABLES À UN TAUX RÉDUIT		
♦ Moins values à long terme		
♦ Autres :		
TOTAL		131 156
SOLDE NET		(130 949)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS -

Société : METATHERM

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

Les charges et les produits exceptionnels ont été importants au cours de l'exercice 2004 ; les tableaux suivants en reprennent le détail par nature :

CHARGES EXCEPTIONNELLES		Montant au 31/12/2004
♦ valeur nette comptable des éléments cédés		13 770
♦		
♦		
♦		
♦		
♦		
♦ Divers		(0)
TOTAL		13 770

PRODUITS EXCEPTIONNELS		Montant au 31/12/2004
♦ Produit de cession des éléments d'actif		22 506
♦ Reprise d'amortissements dérogatoires		66 717
♦ Quote part de subv d'investissement		5 458
♦		
♦		
♦		
♦ Divers		1 064
TOTAL		95 745

fe

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- TRANSFERTS DE CHARGES -

Société : METATHERM

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

Les transferts de charges ont été importants au cours de l'exercice 2004 ; le tableau suivant en reprend le détail par nature :

	Montant au 31/12/2004
♦ Remboursement d'assurance	31 516
♦ Remboursement de formation	3 048
♦	
♦	
♦	
♦	
♦ Autres	1
TOTAL	34 565

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS -

Société : METATHERM

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

La rémunération des dirigeants par catégorie :

☒ n'est pas fournie car elle permet d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de Direction.

☐ est présentée dans le tableau suivant.

<i>Montants en milliers</i>	Rémunérations allouées ⁽¹⁾	Engagements financiers	Engagements de retraite	Avances et crédits alloués
♦ Organes d'Administration				
♦ Organes de Direction				
♦ Organes de Surveillance				
TOTAL				

⁽¹⁾ Y compris les avantages en nature.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FILIALES ET PARTICIPATIONS -

Société : METATHERM

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

Capitaux propres avant affectation ⁽³⁾ et ⁽⁴⁾	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable brute des titres détenus ⁽⁵⁾	Valeur comptable nette des titres détenus ⁽⁵⁾	Prêts et avances consentis et non remboursés ⁽⁶⁾	Montant cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LES FILIALES (+50%) ⁽¹⁾									
♦									
♦									
♦									
♦									
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LES PARTICIPATIONS (10 à 50%) ⁽¹⁾									
♦ SCILAFAYETTE	120 132	6 097	6 097			133 104	74 397		
♦ SCIDELACRAYE	194 821	6 000	6 000			130 291	42 371		
♦									
♦									
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS ⁽¹⁾									
♦ Filiales françaises									
♦ Filiales étrangères									
♦ Participations dans les sociétés françaises									
♦ Participations dans les sociétés étrangères									

⁽¹⁾ Pour chacune des filiales et des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer la dénomination, le siège social et, s'il y a lieu, le numéro d'identification nationale (SIREN).

⁽²⁾ Filiales et participations non reprises dans les renseignements détaillés.

⁽³⁾ Dans la monnaie locale d'opération.

⁽⁴⁾ S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans les observations.

⁽⁵⁾ Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans les observations.

⁽⁶⁾ Le cas échéant, mentionner les provisions constatées dans les observations.

FC

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- LISTE DES SOCIÉTÉS MÈRES CONSOLIDANTES -

Société : METATHERM

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

✓ AALBERTS INDUSTRIE NV
SANDENBURGERLAAN 4
3947 CS LANGBROEK
THE NETHERLANDS

✓

✓

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS -

Société : METATHERM

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Devise : Euro

Part des entreprises liées et des participations à fin décembre 2004 dans les :

		Montants en milliers	
POSTES DU BILAN		Entreprises liées	Lien de participation
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
♦ Avances et acomptes sur immobilisations			
♦ Participations			12
♦ Créances rattachées à des participations			
♦ Prêts			
♦ Autres immobilisations financières			
CRÉANCES			
♦ Avances et acomptes versés sur commandes			
♦ Clients et comptes rattachés		341	
♦ Autres créances			20
♦ Capital souscrit appelé non versé			
DETTES			
♦ Emprunts obligataires et convertibles			
♦ Autres emprunts obligataires			
♦ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
♦ Emprunts et dettes financières divers			
♦ Avances et acomptes reçus sur commandes			
♦ Fournisseurs et comptes rattachés		262	
♦ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
♦ Autres dettes			

		Montants en milliers	
POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT		Entreprises liées	Lien de participation
ÉLÉMENTS FINANCIERS			
♦ Produits de participation			
♦ Autres produits financiers			12
♦ Charges financières			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Société : METATHERM
Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
Devise : Euro

Montants en milliers	2004	2003	2002	2001	2000
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
• Capital social	305	305	305	305	305
• Nombre des actions ordinaires existantes	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
• Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
• Nombre maximum d'actions à créer : par conversion d'obligations par exercice de droits de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
• Chiffre d'affaires hors taxes	8 154	7 366	7 350	7 851	7 941
• Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 985	1 909	1 745	2 126	2 434
• Impôt sur les bénéfices	396	385	382	505	496
• Participation des salariés due au titre de l'exercice	113	99	93	94	100
• Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	735	728	725	967	1 042
• Résultat distribué	400	400	350	1 524	1 220
RÉSULTATS PAR ACTION					
• Résultat après impôt, participation des salariés et avant dotations aux amortissements et provisions	74	71	64	76	92
• Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	37	36	36	48	52
• Dividende attribué à chaque action ⁽¹⁾	20	20	18	76	61
PERSONNEL					
• Effectif moyen des salariés employés	93	92	92	92	91
• Montant de la masse salariale ⁽²⁾	1 882	1 869	1 855	1 847	1 808
• Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ...) ⁽²⁾	714	677	658	611	546

⁽¹⁾ Précisez, le cas échéant par catégorie d'actions, s'il s'agit d'un dividende brut ou net.

⁽²⁾ Taux moyen des cotisations sociales pour le personnel extérieur à l'entreprise (personnel intérimaire, détaché ou prêté) pour les exercices 2004 et 2003 :

FL